



Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Rectorat de Nice, le 4 octobre 2023

Pour la CGT, la déclaration liminaire pour cette première F3SCT de l'année scolaire tiendra en deux points.

Premièrement, il s'agit pour nous de revenir encore une fois sur la question des locaux professionnels. Oui, une fois encore, et il semble que ce soit pour une éternité puisque les collectivités territoriales -départements et région en particulier- nous opposent des chantiers colossaux et couteux pour justifier leur immobilisme. Un immobilisme qui dure depuis presque deux décennies alors que pendant ce temps les problèmes se renforcent et pèsent de plus en plus fortement sur les conditions de travail des personnels. Il les rend même particulièrement dangereuses, par exemple lorsque les températures montent.

Pour la CGT, il n'est pas satisfaisant de seulement constater ou évaluer le risque. Il faut aussi le prévenir sérieusement. C'est là que nos préoccupations communes et constats partagés s'écrasent sur le comportement des propriétaires fonciers. Rappelons donc que peu importe la diplomatie, peu importe les excuses, l'obligation de résultat repose sur vous, l'employeur, et que nous ne demandons rien d'autre sur ces sujets que d'être vos alliés de combat, si tant est que vous décidiez de les mener.

Le second point est dans le même ordre d'idée. Nous travaillons ici ensemble sur les questions de RPS, de CITIS notamment aujourd'hui. Là aussi nous arrivons souvent à des consensus en dépit parfois d'une volonté « retenue » de l'administration. Hélas, là encore, lorsque les situations adviennent, lorsque les collègues subissent un management pathogène, nous avons malheureusement le sentiment et parfois la conviction que l'administration se positionne en adversaire plutôt que de concourir à régler les situations de manière rapide, efficace et de rétablir les victimes dans leurs droits.

Vous trouverez cela certainement agressif ou parfois injuste, alors je veux vous assurer que la CGT s'exprime ici avec la volonté d'être constructive pour que les droits des personnels soient appliqués sans entrave. Nous voulons dire aussi que reconnaître une maltraitance ne saurait vous accabler. Au contraire cela vous grandirait, qui plus est dans une période -qui dure- où la santé et les conditions de travail des personnels sont régulièrement atteintes.

Olivier GERARD et Bernard CONTE

Pour la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice